

 <b>Industry Canada Industrie Canada</b>	<b>POLICY STATEMENT ÉNONCÉ DE POLITIQUE</b> 13.8
<b>Corporations Canada</b>	<b>Date</b> le 1 <sup>er</sup> mai 2007
<b>Reference or division - Référence ou division</b> External Distribution – Diffusion externe	<b>Cancel – Annule</b> Nouvelle politique
<b>Signature and title - Signature et titre</b>	<b>Page 1 of – de 4</b>

**PARTIE II DE LA LOI SUR LES CORPORATIONS CANADIENNES  
MODIFICATION DU LIEU OÙ SE SITUE LE SIÈGE  
DE LA CORPORATION**

**Pourquoi utiliser cette politique?**

La présente politique vise à vous aider à présenter une demande en vue de modifier le lieu où se situe le siège d'une corporation à but non lucratif constituée en vertu Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* (LCC). En fournissant tous les renseignements requis avec votre demande, vous pouvez aider Corporations Canada à traiter rapidement votre demande.

**Mise en garde :** La présente politique ne vise pas à remplacer les conseils juridiques. Bien que cette politique traite de certaines dispositions réglementaires qui ne sont pas particulièrement abordées (ni expressément permises ou interdites) dans la Partie II de la LCC, Corporations Canada ne peut garantir en aucun cas qu'un tribunal jugerait valide une des dispositions particulières en vertu de la loi. Par conséquent, vous devriez peut-être avoir recours à un conseiller juridique ou à tout autre conseiller professionnel avant de présenter une demande en vue de modifier le lieu où se situe le siège.

**Que fait Corporations Canada?**

Corporations Canada vérifie si vos documents sont conformes à la LCC et aux autres exigences et s'ils sont en bonne et due forme. Dans l'affirmative, Corporations Canada délivre une lettre indiquant que les règlements généraux ont été déposés auprès du ministre.

**Qu'arrive-t-il lorsqu'une demande d'approbation ministérielle des règlements généraux comporte des erreurs ou est incomplète?**

Une demande comportant des erreurs ou étant incomplète est retournée au requérant, accompagnée d'un avis précisant la nature de l'erreur.

**Quels sont les documents devant être présentés à Corporations Canada?**

Une demande visant à modifier le lieu du siège d'une corporation à but non lucratif doit se présenter sous la forme d'une lettre (voir un exemple à l'Annexe 1), et préciser :

1. l'adresse municipale du siège;
2. une copie du règlement spécifique, authentiquée sous le sceau de la corporation;
3. une confirmation que l'avis a été ou sera publié dans la *Gazette du Canada* ou une copie de l'avis bilingue qui a été publié par la corporation dans la *Gazette du Canada* (voir un exemple à l'Annexe 2);

Aucun droit n'est exigé.

### **Approbation des membres**

Afin que le lieu du siège d'une corporation puisse être modifié, la corporation doit déposer un règlement spécifique approuvé par au moins deux tiers des voix exprimées au cours d'une assemblée générale annuelle des membres.

Une modification de l'adresse municipale dans les limites du lieu spécifié ne nécessite pas un tel règlement. La modification doit cependant être indiquée dans le sommaire annuel suivant, en date du 31 mars. Entre-temps, une lettre adressée à Corporations Canada, indiquant la nouvelle adresse, sera suffisante.

### **Publication dans la *Gazette du Canada***

Une des exigences relatives à la modification du lieu du siège est la publication d'un avis bilingue du règlement proposé dans la *Gazette du Canada*. Cet avis doit être publié par la corporation. Vous trouverez un exemple d'avis à l'Annexe 2. Veuillez prendre note que l'avis doit être bilingue, faute de quoi la *Gazette du Canada* effectuera la traduction de votre avis et vous facturera pour ce service. De plus, le «Formulaire de demande d'insertion pour la clientèle non fédérale» (il s'agit d'un formulaire pour une demande d'insertion d'un avis provenant du secteur privé) dûment rempli doit accompagner l'avis à publier. Le formulaire est disponible à l'adresse <http://canadagazette.gc.ca/publication-f.html>.

Coordonnées :

Gazette du Canada  
Direction de la Gazette du Canada  
Services d'information du gouvernement  
Travaux publics et services gouvernementaux Canada  
350, rue Albert, 5<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Tél. : 613-996-1268  
Numéro sans frais : 1-866-429-3885  
Télécopieur : 613-991-3540  
[www.canadagazette.gc.ca](http://www.canadagazette.gc.ca)

### **Renseignements supplémentaires et comment rejoindre Corporations Canada**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits et services de Corporations Canada, veuillez visiter le site Web de Corporations Canada, ou téléphoner au 1 866 333-5556.

Il est également possible de communiquer avec Corporations Canada :

Section des services à la clientèle  
Corporations Canada  
Industrie Canada  
9<sup>e</sup> étage, Tour Jean Edmonds Sud  
365, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0C8  
Numéro sans frais : 1-866-333-5556  
Télécopieur : 613-941-0601  
[www.corporationscanada.ic.gc.ca](http://www.corporationscanada.ic.gc.ca)

## ANNEXE 1

### Modèle de lettre à Corporations Canada en vue d'apporter une modification au lieu du siège

Date :

Numéro de corporation :

À : Corporations Canada  
Industrie Canada  
9<sup>e</sup> étage, Tour Jean Edmonds Sud  
365, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

#### **Option 1**

Pièces jointes :

1. une copie du règlement spécifique modifiant le lieu du siège, authentiquée sous le sceau de la corporation;
2. Une copie de l'avis dans la *Gazette du Canada*.

L'adresse municipale du siège est la suivante :

#### **Option 2**

Vous trouverez ci-joint une copie du règlement spécifique modifiant le lieu du siège, authentiquée sous le sceau de la corporation.

Nous confirmons que l'avis de cette modification [sera publié dans la *Gazette du Canada* / a été publié dans la *Gazette du Canada* le \_\_\_\_\_20 \_\_\_\_.] (L'avis doit être bilingue)

J'atteste par la présente que je possède une connaissance suffisante de la corporation et que je suis autorisé à signer et à soumettre la présente demande.

SIGNATURE : \_\_\_\_\_  
Dirigeant autorisé (p. ex., le président)

NOM : \_\_\_\_\_ (Sceau de la corporation)

ADRESSE :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

**ANNEXE 2**  
**MODÈLE D'AVIS**

Avis est par la présente donné que  
(dénomination de la corporation)  
a changé le lieu de son siège en la  
ville de \_\_\_\_\_, province de \_\_\_\_\_.

Daté le \_\_\_\_\_.

Jean Doe  
Président

Notice is hereby given that (corporate name)  
has changed the location of its head office  
to the City of \_\_\_\_\_, Province of \_\_\_\_\_.

Dated \_\_\_\_\_.

Jean Doe  
President